



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE**, le **JEUDI DIX HUIT JUILLET**
Présents : **12** le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment
En exercice : **17** convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,
Votants : **15** sous la présidence de **Vincent BARRAUD**, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **11 JUILLET 2024**

Présents BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ~~ETIENNE Jean~~, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, ~~BOITIER Jean-Louis~~, ~~FOUCHER Nicolas~~, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, ~~AUTIN Martine~~, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, GAGNADRE Josselyne, LOUIS Gilles, ~~AUDEBERT Délizia~~, de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents : AUDEBERT Délizia, FOUCHER Nicolas

Absents ayant donné pouvoir ETIENNE Jean à de LACOUR SUSSAC Hugues, BOITIER Jean-Louis à GAGNADRE Josselyne, AUTIN Martine à WATRIN Béatrice

Secrétaire de séance : MOTARD Daniel

DE 052-2024-07-002 MARCHÉ HEBDOMADAIRE : TARIFS ET REGIE

Dans le cadre de la reprise du marché hebdomadaire le maire rappelle au conseil municipal le montant des droits de place à percevoir validé par délibération DE 086-2023-12-002 TARIFS 2024 :

COMMERCE SÉDENTAIRE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	à l'année - le mètre linéaire	16,85 €
DROIT DE PLACE	HORS FOIRE ET MARCHÉ (1 journée) (exemple camion d'outillage)	65,00 €
	HORS FOIRE ET MARCHÉ (à l'année) (exemple camion d'outillage)	335,00 €
	HORS FOIRE ET MARCHÉ (semestre) (exemple camion d'outillage)	218,00 €
	LES JOURS DE FOIRES ET MARCHÉS avec engagement annuel par mètre linéaire de présence sur le marché	0,70 €
	LES JOURS DE FOIRES ET MARCHÉS sans engagement annuel par mètre linéaire	1,20 €
	FOOD TRUCK 1 journée par semaine	15,00 €
DROIT DE PLACE - MARCHÉ OCCASIONNEL	Emplacement individuel couvert forfait pour 4 jours maximum, le mètre linéaire	28,00 €
	Emplacement individuel sous chapiteau forfait pour 4 jours maximum, le mètre linéaire	28,00 €
	Emplacement individuel non couvert forfait pour 4 jours maximum, le mètre linéaire	11,50 €

Il rappelle la nécessité de demander l'avis de la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) avant l'application des tarifs votés par la collectivité. Il propose que ce marché hebdomadaire soit un marché « alimentaire »
Le maire précise également que les services municipaux ne sont pas structurés pour assurer la tâche de régie d'encaissement des droits de place et propose au conseil municipal de contractualiser avec une société spécialisée dans la gestion des marchés.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2024.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	mardi 23 juillet 2024
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

Hôtel de Ville

Il propose de retenir la proposition de la société FRERY aux conditions suivantes :

- Coût global de l'ordre de 5000€ HT pour l'année composé de la perception des droits de place et d'une subvention d'équilibre
- Une intervention par semaine en présentiel les jours de marché hebdomadaire, de 08 heures à 10 heures/10h30 pour effectuer le placement des commerçants et encaisser les droits de place

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE,

0 ABSTENTION

- *DIT que le marché hebdomadaire les jeudis matin sera un marché « alimentaire »*
- *DIT que les tarifs votés pour les droits de place du marché hebdomadaire s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2024 sous réserve d'avis favorable de la CCI*
- *DECIDE de contractualiser avec l'entreprise FRERY pour la gestion du marché*
- *AUTORISE le maire à signer tous documents à intervenir nécessaires à la bonne exécution de ces décisions*

Pour extrait conforme



Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2024.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	mardi 23 juillet 2024
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

Hôtel de Ville

27, rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél.: 0546364123 ■ Fax: 0546369242

etaules@mairie17.com ■ www.mairie-etaules.fr